

## Collecte des déchets

### Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 24 août  
 Conteneur papiers-cartons : lundi 24 août  
 Déchets résiduels (moka) : jeudi 27 août  
 & jeudi 10, 24 septembre  
 Déchets organiques (vert) : jeudi 20, 27 août  
 & jeudi 3, 10, 17, 24 septembre

### Arquennes, Feluy

PMC : lundi 24 août  
 Conteneur papiers-cartons : lundi 7 septembre  
 Déchets résiduels (moka) : vendredi 28 août  
 & vendredi 11, 25 septembre  
 Déchets organiques (vert) : vendredi 21, 28 août  
 & vendredi 4, 11, 18, 25 septembre

Les collectes en porte-à-porte sont passées en horaire d'été depuis le mercredi 24/06  
 Celles-ci débiteront à 4h30 au lieu de 5h30 du mercredi 24 juin au lundi 31 août 2020.

**Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours ! Les sacs ne peuvent être sortis que la veille du jour de collecte à partir de 18h. Si cela n'est pas respecté, une amende pourra être dressée.**

Vous ne souhaitez pas garder vos déchets résiduels (sacs Moka) pendant 2 semaines ? Les points d'apports volontaires sont pour vous !

Cinq points d'apports volontaires pour les déchets résiduels sont disponibles aux endroits suivants :

- Seneffe : derrière la salle culturelle (Rue Rouge Croix)
- Feluy : clos du Béguinage (Rue Victor Rousseau)
- Familleureux : place du Château

- Petit-Roeulx-Lez-Nivelles : rue de Luxensart  
 - Arquennes : Rue Omer Lion (à l'entrée de la rue Maucras)  
 Concrètement, il s'agit de conteneurs semi-enterrés équipés d'un tiroir d'une contenance de 25 litres. Vous pouvez y déposer vos déchets résiduels et ces derniers ne doivent pas être placés dans un sac payant. Afin de pouvoir utiliser les points d'apports volontaires, vous devez acheter au préalable un badge d'ouverture au prix de 10,80 euros auprès du Service Population de la Commune. Ce badge vous donne droit à 20 ouvertures soit un montant de 54 centimes par ouverture. Ce prix est identique au prix d'un sac moka de 25 litres. Ces badges sont rechargeables en ligne (<https://quota.hygea.be/pav/achat>)

## Service à domicile

Si vous ne disposez pas d'un véhicule pour vous rendre dans un recyparc, ou si celui-ci ne permet pas de transporter de gros volumes, Hygea vous propose un service à domicile. Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposés au recyparc hormis

les inertes. Un forfait de 50 € pour le 1er m<sup>3</sup> sera facturé avec un supplément de 5 € par m<sup>3</sup> supplémentaire, soit 75 €\* les 6 m<sup>3</sup>.

Ces déchets devront être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement (quantité maximale de 6 m<sup>3</sup> par trimestre). Les objets devront être déposés la veille au

soir devant votre domicile.

Comment faire appel à ce service ?

Remplir le formulaire sur [www.hygea.be](http://www.hygea.be) ou prenez contact avec le service au 065/41.27.28 qui enregistrera vos coordonnées et prendra contact avec vous afin de vous exposer les modalités pratiques.

## Opération « Je Cours Pour Ma Forme »

Dans un esprit convivial, cette formule permet à tout un chacun de pratiquer un sport simple et bon marché, quels que soient l'âge (minimum 12 ans) et la condition physique de départ.

Les différents programmes étalés sur 12 semaines sont des processus progressifs pour atteindre divers objectifs, que ce soit « courir 5, 10, voir 15 km sans arrêter ».

Avec le « 10 km + », un programme libre est également disponible avec des objectifs spécifiques.

Les séances en semaine sont prévues avec des coaches, les lundis et les mercredis de 18h30 à 19h30 au départ du Stade Plennevaux d'Arquennes, pour les groupes « 0 – 5 km » et « 5km confirmé ».

Les séances encadrées pour les groupes « 5-10km » et « 10+ » sont prévues les lundis et les jeudis de 18h30 à 20h00 (Stade Plennevaux d'Arquennes).

Les bois environnants et le Ravel sont des endroits rêvés pour s'adonner à la course à pied.

Au terme de ces 12 semaines, un diplôme attestant la réussite des objectifs respectifs sera remis à chaque participant ; ainsi qu'un programme d'entretien permettant de conserver les acquis.

Le prix par session (12 semaines) est de 40 euros, couvrant le programme et les assurances.

**Intéressé(e)s, alors n'hésitez pas à contacter :**

- John Louagie – 0497/50.35.78  
[jcpmfseneffetorun@yahoo.com](mailto:jcpmfseneffetorun@yahoo.com)
- Ali Messouadène – 0488/47.27.37 (10 +)  
[jcpmfseneffetorun@yahoo.com](mailto:jcpmfseneffetorun@yahoo.com)

Le début de la session est prévu le lundi 7 septembre à 18h30 !

« Allez Seneffe, à vos baskets ! »

Plus d'infos : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

## Agenda

### Activité des guides composteurs

Le 12 samedi septembre de 10h à 12h.  
 « Séance d'information et de démonstration de compostage » au Jardin du CPAS, rue de Chèvremont, entre le numéro 35 et 39 à Arquennes.

## Service Population - Etat-Civil

**Nouvel horaire du bureau de Population - Etat-Civil à partir du 3 septembre 2020.**

Lundi : 8h00 - 12h30 - fermé l'après-midi.  
 Mardi : 7h00 - 12h30 - 13h30 - 15h30.  
 Mercredi : 8h00 - 12h30 - 13h30 - 17h00 (fermé à 15h30 durant les vacances scolaires.)  
 Jeudi : 8h00 - 12h30 - fermé l'après-midi.  
 Vendredi : 8h00 - 12h30 - 13h30 - 15h30.  
 Samedi : 9h00 - 12h00 (permanence Population)

## Mesures de circulation

Dans le cadre de la création d'un rond-point, veuillez noter que la circulation des véhicules sera interdite à Feluy, Route Baccara le we du 22 ou du 29 août.

## Horaires des bibliothèques août-septembre 2020

En raison de travaux, la bibliothèque de Seneffe sera **fermée du 27 juillet au 14 septembre** au plus tôt.

La bibliothèque d'Arquennes sera ouverte au public à partir du mercredi 26 août jusqu'à la réouverture de Seneffe selon l'horaire suivant :

- Mardi : 13h-17h  
 - Mercredi : 10h-18h  
 - Jeudi : 13h-17h  
 - Vendredi : 13h-19h  
 - Samedi : 14h-18h

Adresse : Rue des écoles, 2 – Arquennes.  
 Tél : 067/87.87.55

La bibliothèque de Familleureux est fermée en août et rouvre le vendredi 04 septembre de 16h à 18h

Adresse : Rue Ferrer, 2  
 Familleureux.  
 Tel : 067/87.42.60



## Offre d'Emploi

La Commune de Seneffe recrute :

- un(e) Technicien(ne) en informatique - Contrat à durée déterminée de 6 mois – Mi-temps
- un Employé d'administration D4 pour le service de gestion des Propriétés communales (Echevinat du Monde Associatif) (M/F) - Contrat APE – temps plein (36h)

## Opération « chèques sport »

Cette année encore, l'Administration communale valorise la promotion des activités sportives chez les jeunes seneffois de 4 à 17 ans inclus.

Pour ce faire, elle propose aux familles, l'octroi de chèques d'une valeur de 30 € par enfant pour l'année « 2020 ».

Pour bénéficier de ce(s) chèque(s), l'(les) enfant(s) doit(vent) répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Être âgé de 4 à 17 ans inclus pour l'octroi du « chèque sport »,

- Être domicilié ou inscrit en résidence sur le territoire de la commune de Seneffe (code postaux : 7180 – 7181),

- Être inscrit régulièrement dans un club sportif de l'entité de Seneffe ou un club dont les activités se déroulent sur l'entité ou, être inscrit régulièrement dans un club sportif hors entité à condition que le sport choisi ne soit pas pratiqué dans l'entité de Seneffe, ou si pour des raisons pratiques, le nombre de places disponibles est atteint,

- La cotisation devra être payée impérativement durant l'année 2020,

- La procédure à respecter pour l'obtention du (des) chèque(s) repose sur la présentation des pièces justificatives suivantes :

- déclaration de créance dûment complétée ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du jeune ou carte isi+ ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du (des) représentant(s) attitré(s) ;
- numéro de compte bancaire du (des) parent(s) attitré(s) ou du bénéficiaire ;
- attestation « chèque sport » dûment complétée par le responsable du club sportif auquel est affilié le jeune ;
- preuve de paiement de l'affiliation.

L'ensemble des documents est à renvoyer par mail à « [commune@seneffe.be](mailto:commune@seneffe.be) » ou par courrier à l'Administration communale, rue Lintermans, 21 à 7180 Seneffe.

La déclaration de créance et l'attestation « chèques sport » à faire remplir par le responsable du club, ainsi que le règlement général du projet sont disponibles via le site internet communal [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be) – service des Sports.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Sports [g.fourmeau@seneffe.be](mailto:g.fourmeau@seneffe.be) ou 064/52.17.27